



LIBERTY

Liberty Liège-Dudelange

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE TRANSPORTEURS et ADR

**PREPARATION AU PASSAGE DU PASSEPORT
SECURITE TRANSPORTEURS**

Version 3, 18/02/2020

1. Protections individuelles

Obligations des chauffeurs dans l'ensemble des installations

- casque
- chaussures de sécurité
- costume de travail



+



+



+



- lunettes de sécurité

Obligations spécifiques:

- Dans le finishing (expédition produit):

- Pour les produits dangereux (ADR):

- Gants anti-coupure

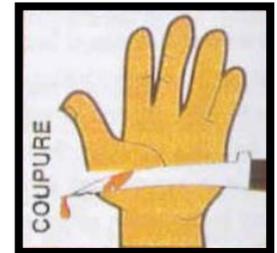
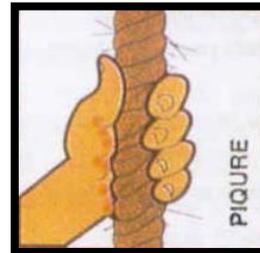


- Casque avec visière (à porter au-dessus des lunettes de sécurité)

1. Protections individuelles

- Manipulation d'objets:

Risque de:



Gants adaptés !!!



Si je ne porte pas mon équipement de protection individuelle :

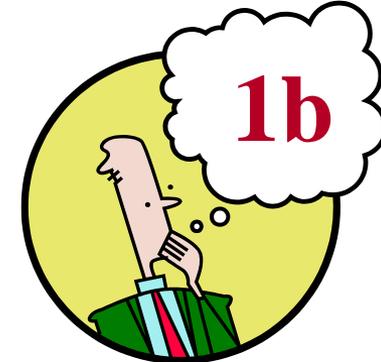


a) On peut me refuser mon chargement

b) On ne peut rien me dire

c) Je dois rester dans ma cabine pendant le chargement

A l'intérieur des halls, lorsque je quitte la cabine de mon camion, je porte toujours :



a) Un casque, des chaussures de sécurité et des lunettes.

b) Des vêtements couvrant le corps, les jambes et les bras, un casque, des chaussures de sécurité et des lunettes.

c) Des chaussures de sécurité, des gants et des lunettes.

2. Circulation routière

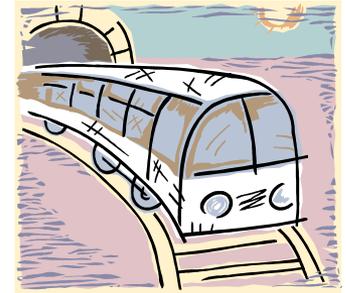


- Le code de la route est d'application partout :
 - permis de conduire valable
 - véhicules en ordre de contrôle technique, immatriculés, assurés et en bon état
 - respect des limitations de vitesse
 - stationnement des véhicules dans les zones définies 
- Demande de permis de (dé)chargement pour tout véhicule muni d'une plaque ADR
 - Permis ADR valable
- Déclaration de tout accident au service gardiennage 



Obligation de respecter les injonctions du gardiennage !

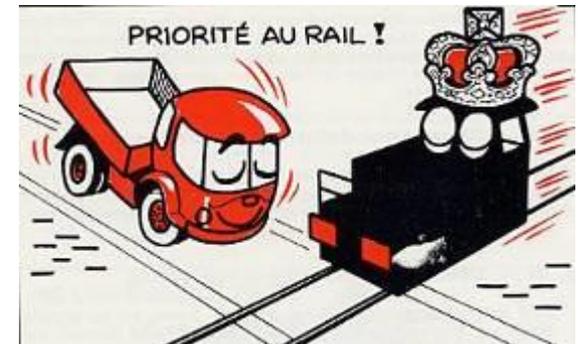
2. Circulation routière



La circulation ferroviaire:

- Le feu blanc allumé: la locomotive vient vers vous.
- Les feux rouges allumés: la locomotive s'éloigne.

Les véhicules routiers doivent respecter la priorité absolue dévolue à la circulation ferroviaire



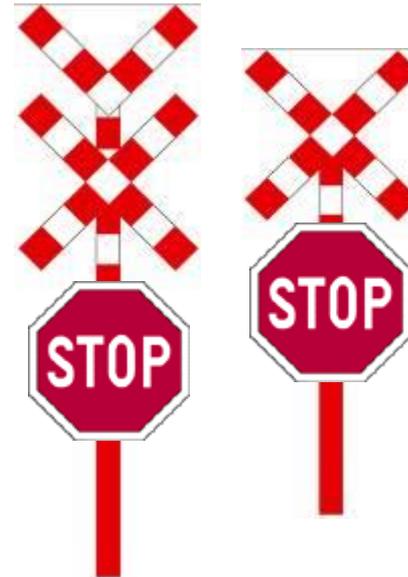
2. Circulation routière

Respect du signal lumineux lors de la traversée d'un passage à niveau
Lorsque vous approchez d'un passage à niveau où les 2 feux rouges clignotent alternativement, vous ne pouvez pas franchir le passage à niveau. Cette interdiction s'applique également aux piétons !!



Le feu blanc clignotant signifie que vous pouvez franchir le passage à niveau, pas besoin de marquer l'arrêt (tout en restant prudent !)

Si le passage à niveau n'est pas équipé d'un signal lumineux ou si celui-ci est hors service, c'est le panneau STOP qui fait foi ==> Il faut marquer l'arrêt avant de franchir le passage à niveau !!



2. Circulation routière



Lorsque vous êtes face de ce panneaux, **vous ne pouvez pas entrer dans la zone concernée (sauf le machiniste) si une locomotive ou des wagons s'y trouvent !**

En effet, en présence de la locomotive et/ou de wagons sur la voie, ces zones présentent des endroits étroits (moins de 1,5 m) qui constituent un risque important d'écrasement entre un point fixe et un point mobile

- Toujours mettre sa ceinture de sécurité si mon véhicule en est équipé
- Stationner à plus de 1,5 m du rail.



2. Circulation routière

→ Je diminue automatiquement le volume de mon auto-radio

→ J'ignore mon GSM



→ Je respecte les limitations de vitesses



→ Je marque l'arrêt où c'est nécessaire

→ Le conducteur ne peut s'engager sur un passage à niveau si l'encombrement de la circulation est tel qu'il serait vraisemblablement immobilisé sur ce passage.



2. Circulation routière

- Les sites de Liberty Liège-Dudelange (LLD) sont interdits à toute personne :
 - autre que les chauffeurs et convoyeurs effectifs
 - de moins de 18 ans
 - aux animaux
- La masse maximale autorisée doit être respectée partout !!
- Un chauffeur ne peut déplacer le véhicule d'un autre conducteur
- Toujours 3 points d'appui pour monter ou descendre de son camion, toujours avoir le dos au vide



2. Circulation routière

▪ Dans les halls :

- ➔ Le conducteur doit attendre que le volet soit complètement levé avant d'engager le véhicule phares allumés
- ➔ Toute manœuvre dans les halls doit se faire **feux de route allumés**
- ➔ Le moteur est à l'arrêt lors de l'immobilisation du véhicule dans les halls et les freins doivent être serrés.
- ➔ Si le chauffeur doit effectuer une marche arrière avec une mauvaise visibilité, alors, il se fera guider
- ➔ Faire attention aux engins
- ➔ Ne pas fumer dans les halls

Sur les sites de LLD, le code de la route est d'application :



a) Toujours

b) Suivant les cas

c) Jamais

Je me fais arrêter par le gardiennage :

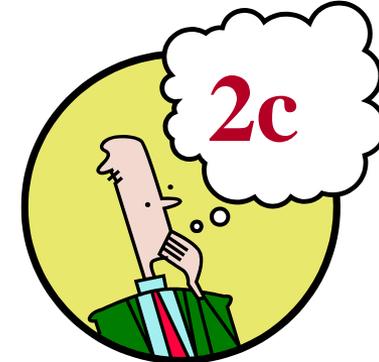


a) J'accepte le contrôle de mes documents et de mon chargement

b) Je refuse le contrôle car les gardes n'ont pas le droit de contrôle

c) Je fais appeler la police fédérale

Je stationne mon véhicule :



-
- a) À au moins 50 cm. du rail le plus proche
 - b) À au moins 1m. du rail le plus proche
 - c) À au moins 1,5 m. du rail le plus proche

Un train circule près d'un passage à niveau :



a) J'accélère pour passer avant le train.

b) Je klaxonne pour prévenir que je passe car je suis prioritaire.

c) Je marque le stop et je cède le passage au train car il est toujours prioritaire.

Lorsque je pénètre dans un hall :



a) Je klaxonne pour signaler ma présence

b) J'allume mes feux de position

c) J'allume mes feux de route

Les feux rouges allumés sur une locomotive vous signalent :



a) qu'elle vient ou va venir vers vous (convoi tiré).

b) qu'elle s'éloigne ou va s'éloigner (convoi poussé).

d) qu'elle diminue sa vitesse.

La vitesse maximale autorisée sur les sites de LLD est :



a) 20 km/h

b) 50 km/h

c) Indiquée localement

Si mon véhicule est équipé d'une ceinture de sécurité:



a) Je la boucle en toutes circonstances

b) Je n'ai pas d'obligation de la boucler car je suis sur un site privé

c) Je n'ai pas d'obligation de la boucler car le code de la route n'est pas d'application

Lorsque j'entre sur un site de LLD :



a) Je diminue le volume de mon autoradio et j'ignore mon GSM

b) Je déboucle ma ceinture de sécurité

c) Je klaxonne pour signaler ma présence

Je dois effectuer une marche arrière avec mauvaise visibilité:



a) Je me fie à mon bip de recul

b) Je klaxonne

c) Je me fais guider



L'utilisation du GSM au volant est :

a) Interdite

b) Autorisée si c'est mon patron qui m'appelle

c) Obligatoire



**J'immobilise mon véhicule dans un hall
pour chargement :**

- a) Je laisse tourner le moteur
- b) J'éteins les phares

c) Je serre le frein à main

Le respect de la Masse Maximale autorisée :



a) n'est pas d'application dans l'usine

b) Est obligatoire partout

c) Est facultatif

Le véhicule d'un collègue m'empêche de manœuvrer :



a) Je le déplace

b) Je demande au pontier de le déplacer

c) J'attends que le collègue déplace son véhicule

Sur les sites de LLD, je peux être accompagné :



a) D'un membre de ma famille

b) De n'importe qu'elle personne

c) D'un convoyeur effectif âgé de plus de 18 ans

Pour être en sécurité sur un site de LLD :



- a) Je m'informe au préalable des risques du site
- b) La connaissance du code de la route suffit
- c) Je me fie à mon expérience

**Pour monter ou descendre de ma cabine
ou de ma remorque, je veille à avoir :**



- a) 1 point d'appui
- b) 2 points d'appui
- c) 3 points d'appui

3. Le matériel utilisé

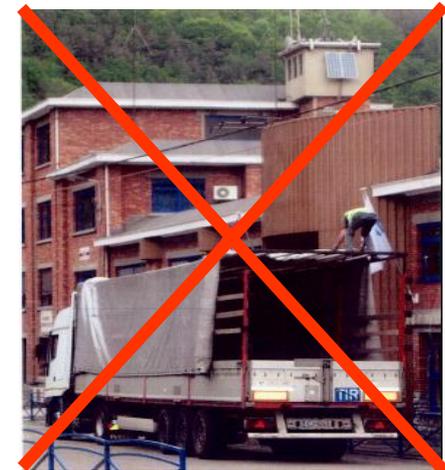
Contrôle du matériel avant usage !!!



- Conforme aux réglementations
- Propre aux transporteurs et en bon état
- Avec ses dispositifs de sécurité d'origine
- Port des EPI suivant les risques et notamment des gants anti-coupure
- Les véhicules en charge du transport des produits semi-finis (aussi appelés intersites) doivent être équipés d'avertisseur de recul en ordre de marche
- Les camions citernes d'une masse maximale dépassant **16 tonnes** doivent être équipés d'un **système de freinage d'urgence**

3. Le matériel utilisé

- Les piquets sont obligatoires
- Vérification du verrouillage des portes arrières **avant** le chargement de la benne :
- L'accès au plancher de la remorque doit se faire à l'aide d'un matériel (échelle, passerelle, escabeau, ... appartenant au transporteur) **adapté** et **en bon état** et **sans précipitation**



Les escalades des arceaux, des ridelles ou des produits sont formellement interdites !!!

3. Le matériel utilisé

→ Le bâchage est obligatoire pour tous les produits sauf pour le produits laminés à chaud (LàC) à moins qu'une demande particulière soit formulée

→ La bâche :

1. doit être en bon état,
2. doit être étanche,

→ Le plancher de la remorque est :

1. propre,
2. sec (par mauvais temps, les véhicules se présentent bâchés à l'entrée du hall de chargement. On entend par mauvais temps : pluie, brume, neige c'est-à-dire les «atmosphères humides»),
3. sans trous,
4. sans clous.

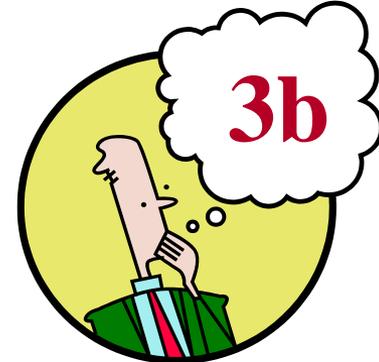


**Pour le transport des bobines, les piquets
sont :**

a) Obligatoires

b) Facultatifs

c) Interdits



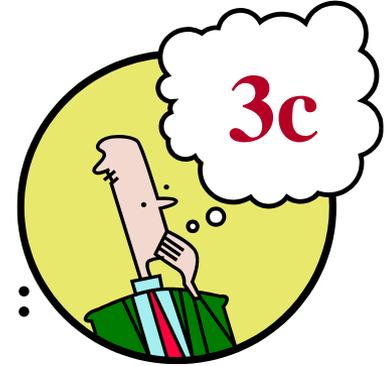
**Avant le chargement de ma benne,
je vérifie :**

a) La hauteur de mes phares

b) Le verrouillage des portes arrières

c) La pression de mes pneus

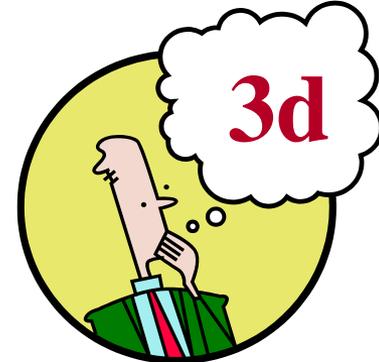
**Lors de manœuvres dans les halls,
l'avertisseur sonore marche arrière (bip) est :**



a) Obligatoire

b) Facultatif

c) Interdit



J'accède à ma remorque :

a) En escaladant la ridelle

b) Au moyen d'une échelle en bon état

c) Avec ce que je trouve sur place



Un système de freinage d'endurance :

a) Est requis sur tous les camions citernes

b) N'est jamais requis

c) Est requis sur les camions citernes d'une masse maximale dépassant 16 tonnes

4. Chargement des Produits

→ Lors des manutentions (chargement, déchargement), la cabine et la remorque doivent être vides de toute personne (excepté pour les vraquiers !!). Le chauffeur reste à proximité du véhicule, en dehors de la zone de manutention et non dans la cabine du véhicule ou sur/dans la remorque



→ Le chauffeur doit attendre que sa benne soit complètement baissée avant de démarrer

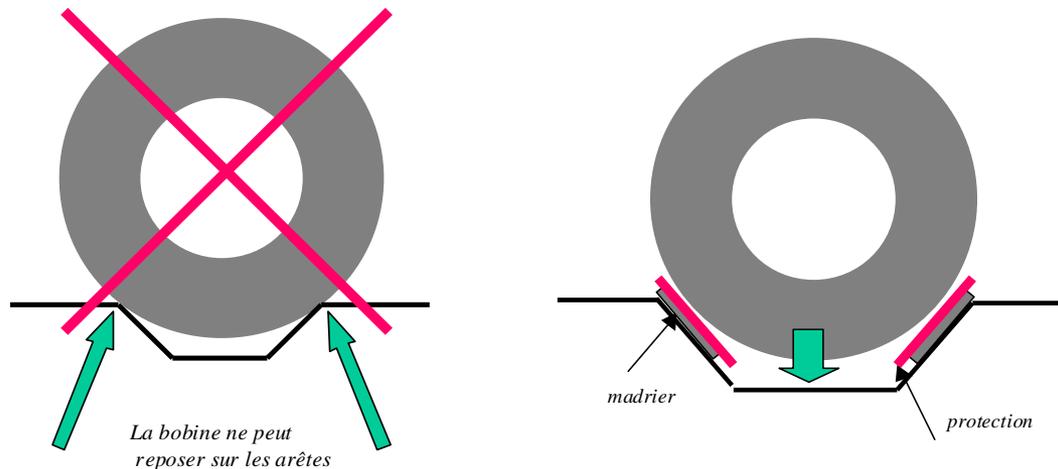
→ Une charge dans une benne doit être uniformément répartie dans les 2 sens (longitudinal et transversal)

→ Si la benne est levée et qu'elle heurte des câbles électriques, le chauffeur doit rester dans sa cabine jusqu'à nouvel ordre !!

4. Chargement des Produits

▪ L'arrimage:

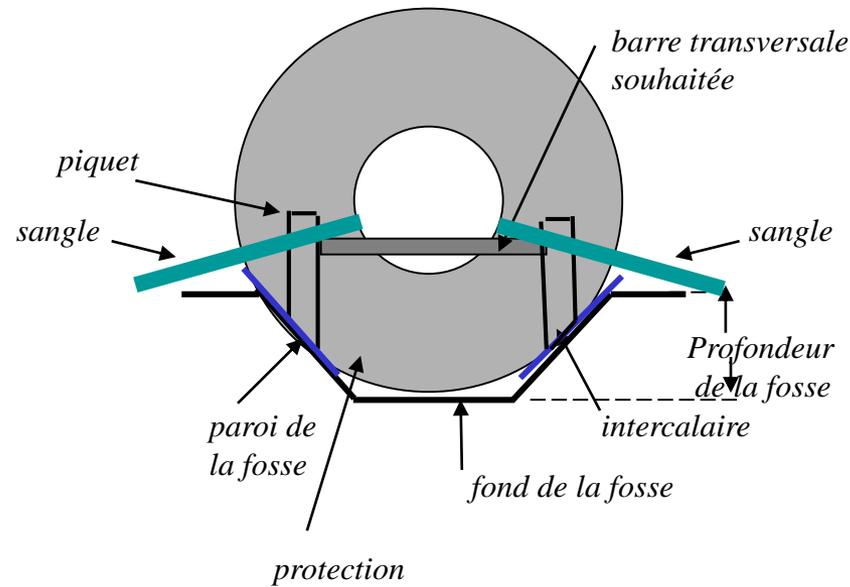
- ➔ Le transporteur est responsable de l'arrimage des marchandises conformément aux dispositions de la convention C.M.R.
- ➔ L'arrimage est obligatoire pour tous les produits semi-finis et finis de LLD, la vérification de l'arrimage et du calage des colis est à charge du préposé LLD et du chauffeur
- ➔ Dans le cadre de véhicules à fosses, la bobine ne peut ni toucher le fond de la fosse ni reposer sur les arêtes.
- ➔ Les flans de la fosse doivent être protégés (tapis en caoutchouc de ± 10 mm)



4. Chargement des Produits

▪ L'arrimage:

- ➔ Le véhicule est muni de trois paires de piquets minimum.
- ➔ La hauteur des piquets doit être suffisante pour empêcher le déplacement de la bobine tout en permettant une utilisation normale des moyens de manutentions. Les piquets doivent au moins atteindre la partie inférieure de l'œil de la bobine
- ➔ Deux sangles par bobine pour l'arrimage transversal





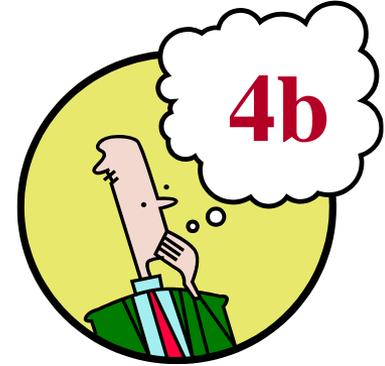
L'arrimage des produits sidérurgique est :

a) Laissez à mon appréciation

b) Obligatoire, sauf consigne particulière

c) Interdit

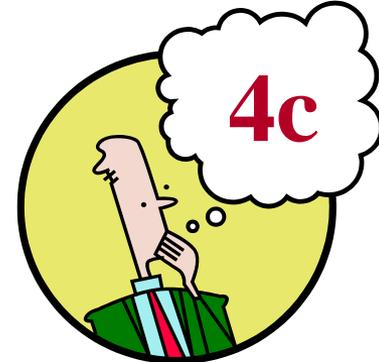
Dans ma remorque, la bobine doit reposer :



a) Sur le fond de la fosse

b) Sur les flans de la fosse

c) Sur les arêtes de la fosse



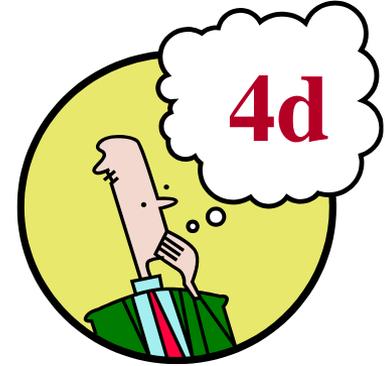
**A l'exception du vrac, lorsque l'on
(dé)charge mon véhicule :**

a) Je descends et m'écarte de mon véhicule

b) Je reste dans ma cabine car c'est là qu'il y a le moins de risques

c) Je reste sur ma remorque car c'est là que j'ai la meilleure vision de la charge

**Après chargement de mon véhicule,
la vérification de l'arrimage et du calage
des colis dangereux est à charge de :**



a) Uniquement le préposé LLD

b) Uniquement moi-même

c) Le préposé LLD et moi-même

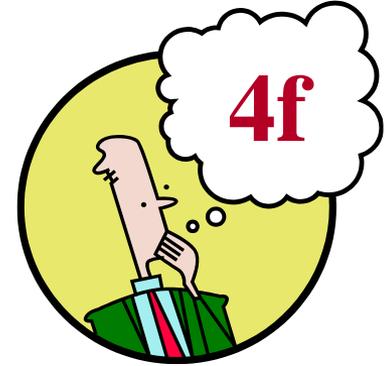
**Une charge dans une benne doit être
uniformément répartie :**



a) Dans le sens longitudinal

b) Dans le sens transversal

c) Dans les deux sens

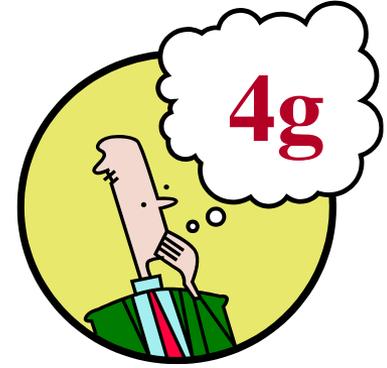


Après avoir benné :

a) Je démarre immédiatement en baissant ma benne

b) J'attends que ma benne soit complètement baissée avant de démarrer

c) Je roule benne levée pour la vider complètement



**Si ma benne levée heurte des câbles
électriques :**

a) Je sors le plus vite possible

b) Je reste dans ma cabine jusqu'à nouvel ordre

c) Je démarre le plus vite possible

5. Produits dangereux

Produits conditionnés:

Centre antipoison: 070/245.245

▪ L'étiquette:

→ chaque produit doit être étiqueté

→ lire avant utilisation (symbole, conseils de prudence et d'utilisation)

▪ La fiche de données sécurité:

→ Les consignes de manipulation, stockage, premiers soins, ...

▪ Le transport:

→ Permis de (dé)chargement par un responsable LLD

→ Réglementation spécifique ADR/RID



5. Produits dangereux

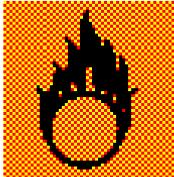
Ça  tue  Ça  empoisonne

Toxique (T) Nocif (Xn)

- Éviter d'inhaler
- Éviter contact avec la peau - Porter les EPI
- Aérer
- Ne pas manger ni fumer
- Se laver les mains



5. Produits dangereux

Ça		flambe	Ça		fait flamber
					
Inflammable (F)			Comburent (O)		

- Stockage bien aéré
- Ne pas utiliser près d'une source de chaleur, d'une flamme nue - Ne pas fumer
- Ne pas porter de vêtements en Nylon
- Prévoir un extincteur à poudre
- Séparer toujours les produits inflammables et comburants



5. Produits dangereux

Ça  ronge

Corrosif (C)



Ça  pique

Irritant (Xi)

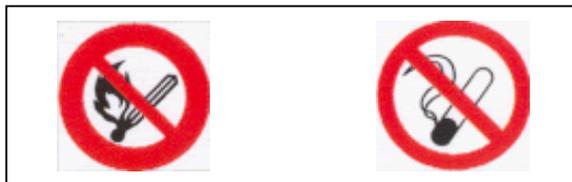
- Respecter l'emballage d'origine : fermé, bouchons de sécurité
- Protéger la peau et les yeux - Porter les EPI
- Verser le produit avec prudence
- Éviter d'inhaler (danger pour les voies respiratoires)
- Se laver les mains
- En cas de contact: rincer bien à l'eau



5. Produits dangereux



- Eviter la surchauffe
- Protéger contre les rayons solaires
- Ne pas placer à proximité de sources de chaleur
- Ne pas fumer



5. Produits dangereux

- Rappel de quelques règles ADR

➔ Le conseiller à la sécurité au transport de marchandises dangereuses de mon entreprise me donne régulièrement des informations sur l'ADR

➔ Les véhicules de transport de marchandises dangereuses doivent comporter un extincteur à poudre de minimum 3 kg dans la cabine et de minimum 9 kg pour le chargement

➔ Il faut placer 2 panneaux orange vierges (à l'avant et à l'arrière) pour signaler un transport de marchandise dangereuses en quantité supérieure aux seuils précisés dans la réglementation (1.1.3.6.)

Exemple :

lors du transport de 10 Tonnes de colis de classe 3 et 3 tonnes de colis de classe 8

5. Produits dangereux

- Rappel de quelques règles ADR

➔ L'équipement requis par la réglementation ADR est exigé dans un véhicule transportant des marchandises dangereuses dans des quantités dépassant les seuils précisés dans la réglementation (1.1.3.6)

➔ Lors d'une opération de dépotage, le chauffeur reste à côté de son camion et surveille l'opération

➔ La vérification des dispositifs de fermeture de la citerne est à charge du chauffeur et du préposé LLD

➔ Lors de l'entrée sur un site de LLD, le chauffeur ouvre la barrière avec son badge, se rend sur le site et contacte le préposé LLD

L'équipement requis pour la réglementation ADR est exigé dans un véhicule :

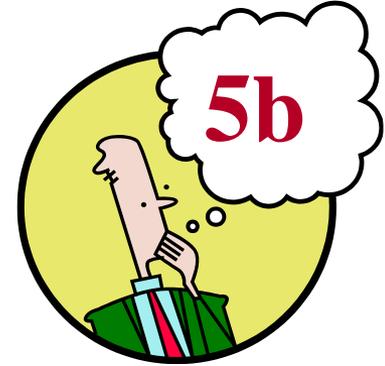


a) Transportant des marchandises dangereuses en quantité limitée

b) Transportant des marchandises dangereuses dans des quantités dépassant les seuils précisés dans la réglementation (1.1.3.6.)

c) Quelle que soit la quantité de marchandise transportée

**Si ce symbole se trouve sur l'emballage,
cela veut dire que son contenu est :**

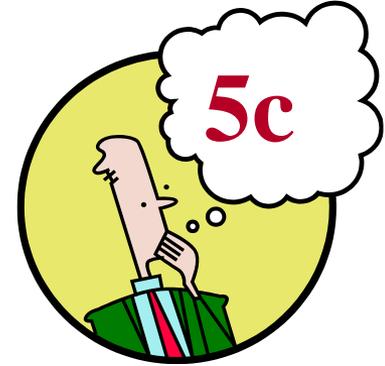


a) comburant

b) explosif

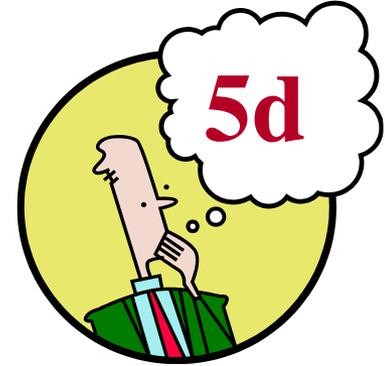
c) facilement inflammable

En Belgique, les véhicules de transport de marchandises dangereuses doivent comporter :



- a) 1 Extincteur à poudre de minimum 3 kg dans la cabine et de minimum 9 kg pour le chargement
- b) 1 Extincteur à poudre de minimum 3 kg dans la cabine
- c) 2 Extincteurs au moins, de quantité au choix

Quelle consigne est très importante pour le travail avec des produits corrosifs ?



a) protéger la peau et les yeux

b) protéger les produits contre les rayons solaires

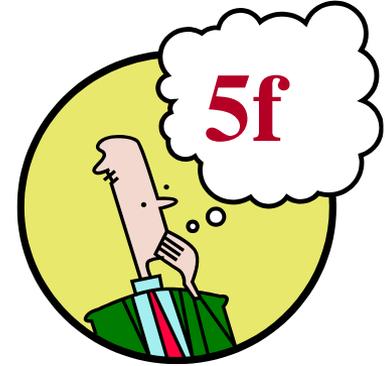
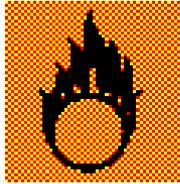
c) gardez ces produits bien séparés des produits irritants



**Je place deux panneaux orange vierge
pour signaler un transport :**

- a) De marchandises dangereuses en quantité limitée
- b) De marchandises dangereuses en quantité supérieure à 1 Tonne
- c) De marchandises dangereuses en quantité supérieure aux seuils précisés dans la réglementation (1.1.3.6.)

**Si ce symbole se trouve sur l'emballage,
cela veut dire que son contenu est :**

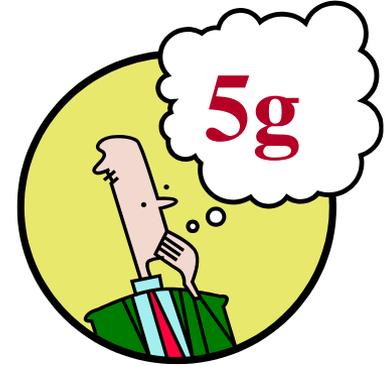


a) explosif

b) comburant

c) facilement inflammable

Je transporte pour LLD 10 tonnes de colis de classe 3 et 3 tonnes de colis de classe 8, je signale mon véhicule par :



- a) Des étiquettes n°3 et n°8 sur les côtés et à l'arrière
- b) Des étiquettes n°3 et n°8 sur les côtés et à l'arrière et un panneau orange vierge à l'avant et à l'arrière
- c) des panneaux orange vierges à l'avant et à l'arrière

Un produit avec une telle étiquette est :



a) Inflammable

b) Toxique

c) Corrosif

**Le conseiller à la sécurité au transport de
marchandise dangereuses de mon
entreprise :**



- a) Il n'y en a pas
- b) Je le connais mais je n'ai pas de contact régulier avec lui
- c) Je reçois régulièrement des informations de sa part

**Les sites où de la peinture est mise en œuvre
sont dangereux parce qu'on y trouve :**



a) Des solvants

b) Du gaz carbonique

c) De la vapeur

Lors d'une opération de dépotage :



a) Je peux aller me promener sur le site

b) Je reste à côté de mon camion et je surveille l'opération

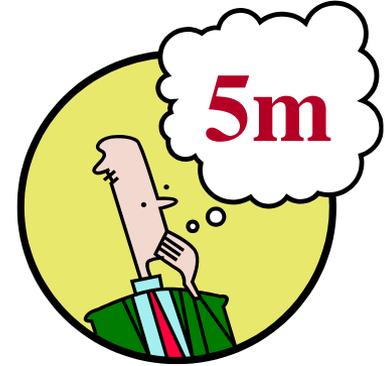
c) Je me repose dans ma cabine

**La vérification des dispositifs de
fermeture de ma citerne est à charge de :**



- a) Uniquement le préposé LLD
- b) Uniquement moi-même
- c) Le préposé LLD et à moi-même

Lorsque je transporte des marchandises dangereuses pour LLD :



- a) Je m'arrête à l'entrée du site, j'ouvre la barrière, me rends sur le site et je contacte le préposé LLD
- b) Je me rends directement sur le site et je fais la manœuvre seul
- c) Je contacte mon patron pour savoir ce que je dois faire

6. Secours, soins et hygiène

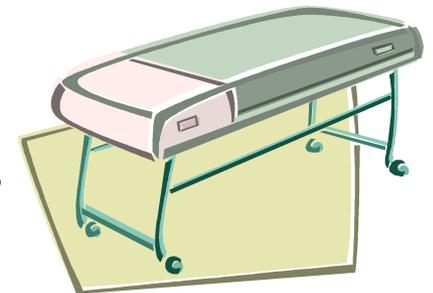
Secours:

- Lors d'une blessure grave:

SECOURS = 123

Par GSM : 04 / 236 4 123

- réconforter et rassurer le blessé
- ne pas déplacer la victime
- faire intervenir les secouristes industriels
- guider les secours
- prévenir la hiérarchie



6. Secours, soins et hygiène

Secours:

En cas d'accident sur les sites de (dé)chargement de LLD, il est demandé au conducteur (ou convoyeur) :



- Faire soigner toute blessure, ou tout contact avec une substance chimique (corrosive, irritante) à l'infirmierie
- Déclarer l'accident à la hiérarchie locale et au conseiller en prévention
- Pour son employeur ; faire l'analyse accident en collaboration avec LLD et établir le plan d'actions adéquat

6. Secours, soins et hygiène

Plan Interne d'Urgence (PIU):



- Le Plan Interne d'Urgence est déclenché lors du retentissement d'une **sirène modulée**.

→ Dans ce cas, après avoir mis en sécurité votre poste de travail, vous devez quitter votre véhicule et évacuer en priorité vers le Point de Rassemblement 1 (PR 1) ou vers le PR2 sur instruction de la hiérarchie

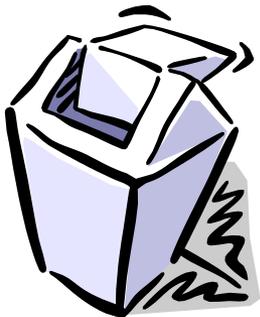
→ Des panneaux indiquent l'emplacement des PR1 et PR2

→ Pour les cotraitants les informations se trouvent également dans l'ouverture de chantier et auprès de la hiérarchie

6. Secours, soins et hygiène

Soins et hygiène:

- Se laver les mains avant de manger ou boire (en particulier les travailleurs exposés aux produits dangereux et aux HAP)
- Ne pas prendre de repas en atelier



- Déposer les déchets dans les poubelles
- Garder les installations sanitaires propres

- Prendre une douche après le travail
- Changer régulièrement de costume de travail et ne pas rentrer chez soi avec ces costumes



**Lorsque j'entends une sirène sur le site où
je circule :**



a) Je continue mon chemin car les transporteurs ne sont pas concernés

b) Je range mon véhicule sur le côté et me rends au point de rassemblement

c) Je n'y prête pas attention car cela ne concerne que le personnel de LLD

**A LLD, le numéro d'appel des secours
urgents est le :**

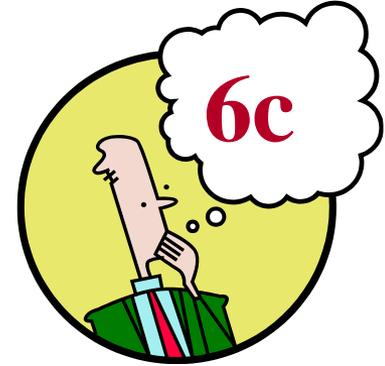


a) 421

b) 111

c) 123

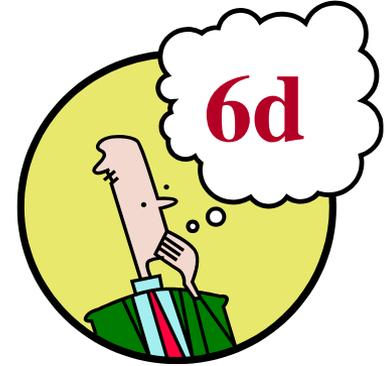
**Quel est le numéro d'appel des secours
par GSM à LLD ?**



a) 100

b) 0.4.100.4.123

c) 0.4.236.4.123



Une simple écorchure:

a) doit être soignée à l'infirmierie

b) ne doit pas être soignée

c) doit être soignée par vous-même



Avant de manger, vous devez:

a) changer de vêtements

b) prendre une douche

c) vous laver les mains



Que veut dire PR1:

- a) Point de rotation 1
- b) Point de ravitaillement 1
- c) Point de rassemblement 1

**En cas de déclenchement du plan d'urgence,
je dois :**



a) Quitter l'usine et me mettre en sécurité chez moi

b) Me rendre au PR1 (PR2 si annoncé) après avoir mis en sécurité mon poste de travail

c) Me renfermer dans un bureau

7. Signalisation

PANNEAUX D'INTERDICTION



Défense d'éteindre avec de l'eau



Eau non potable



Entrée interdite aux personnes non autorisées

7. Signalisation

PANNEAUX D'INTERDICTION



Interdit aux véhicules de manutention



Ne pas toucher

7. Signalisation

PANNEAUX D'OBLIGATION



Protection obligatoire de la vue



Protection obligatoire de la tête



Protection obligatoire de l'ouïe

7. Signalisation

PANNEAUX D'OBLIGATION



Protection obligatoire des pieds



Protection obligatoire des mains

7. Signalisation

PANNEAUX D'OBLIGATION



Protection obligatoire du corps



Protection obligatoire de la figure



Passage obligatoire (pour piétons)

7. Signalisation

PANNEAUX D'AVERTISSEMENT



Matières inflammables ou haute température



Matières explosives



Matières toxiques

7. Signalisation

PANNEAUX D'AVERTISSEMENT



Matières corrosives



Matières radioactives



Charges suspendues

7. Signalisation

PANNEAUX D'AVERTISSEMENT



Véhicules de manutention



Danger électrique



Champ magnétique important

7. Signalisation

PANNEAUX D'AVERTISSEMENT



Rayonnement laser



Matières comburantes



Radiations non ionisantes

7. Signalisation

PANNEAUX D'AVERTISSEMENT



Danger biologique



Zone à risque d'explosion



Matières nocives ou irritantes

7. Signalisation

PANNEAUX DE SAUVETAGE OU DE SECOURS



Direction vers une sortie



Direction vers une sortie de secours



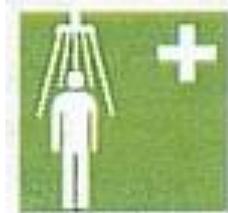
Premiers secours

7. Signalisation

PANNEAUX DE SAUVETAGE OU DE SECOURS



Civière



Douche de sécurité



Rinçage des yeux

7. Signalisation

PANNEAUX DE SAUVETAGE OU DE SECOURS



Téléphone premiers secours



Direction à suivre (avec un des autres panneaux)



Défibrillateur externe automatisé

7. Signalisation

PANNEAUX DE SAUVETAGE OU DE SECOURS



Point de rassemblement (PR1 – PR2)

7. Signalisation

PANNEAUX CONCERNANT LE MATERIEL OU L'EQUIPMENT DE
LUTTE CONTRE L'INCENDIE



Lance incendie



Echelle



Extincteur

7. Signalisation

SIGNALISATION LLD



Risque d'asphyxie



Asbeste ou amiante



Endroits dangereux en permanence

8. Gaz et fluides dangereux

Les dangers: Asphyxie ou intoxication

Azote (N_2) : diminue l'oxygène de l'air

CO_2 : diminue l'oxygène de l'air

CO : Toxique



Danger: inodore !!!

Amoniac NH_3 : très irritant

Odeur spécifique !!



8. Gaz et fluides dangereux

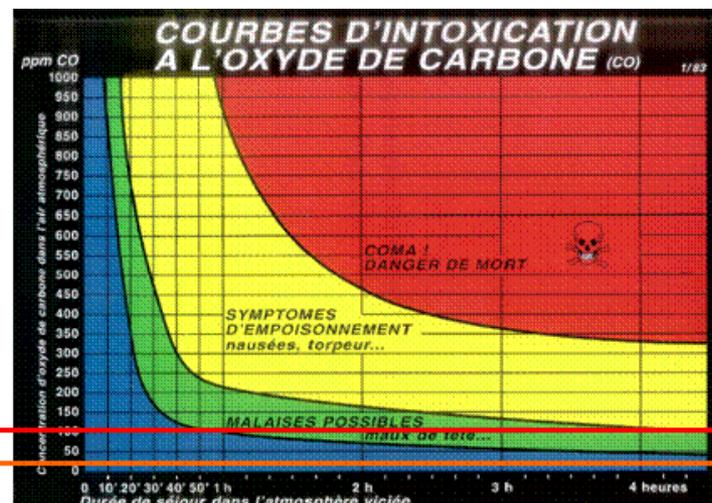
Les dangers: Asphyxie ou intoxication

CO : Toxique !!

→ Lorsque la limite 1 (LOW) est atteinte **25 ppm** de CO, Il faut signaler cette anomalie à son responsable pour prise en charge et communication à la hiérarchie, le travail peut continuer mais avec une attention importante sur le risque.

→ Lorsque la limite 2 (HIGH) est atteinte **100 ppm** de CO, le travail doit être arrêté immédiatement et la zone doit être calmement évacuée. Il faut signaler cette anomalie à son responsable pour prise en charge immédiate de la fuite et information à la hiérarchie.

Limite 2 à 100 ppm
Limite 1 à 25 ppm



8. Gaz et fluides dangereux

Pour respirer correctement nous avons besoin entre 19 % et 21 % d'Oxygène :

Si on se trouve dans un local contenant moins de 19% d'oxygène → masque autonome branché à un rack d'air médicalisé

Les dangers:

Brûlures

- fluides corrosifs et irritants
- vapeur d'eau
- huiles (fluides thermiques)

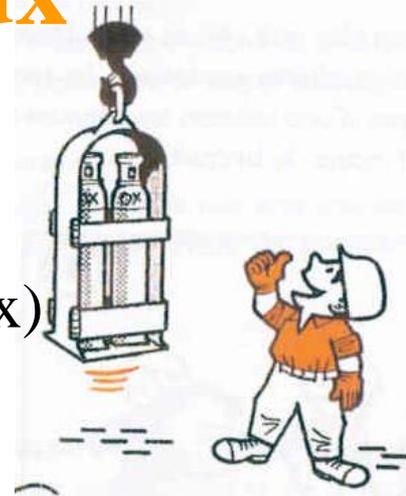


8. Gaz et fluides dangereux

Bonbonnes:

Manipulation

- Attachées
- Ne jamais les faire rouler (chariots spéciaux)
- Extincteur à proximité ou sur le chariot



Bonbonnes:

Utilisation

Recherche des fuites: solution savonneuse

- Gaz naturel : - formation d'atmosphères explosives
- Propane : - ne pas utiliser ou stocker à des niveaux plus bas que le niveau général du sol et si possible à l'extérieur!
- maintenir les bouteilles en position debout

8. Gaz et fluides dangereux

Bonbonnes:

Utilisation

- Acétylène :
 - ne jamais incliner de plus de 30°
 - en cas d'incendie: refroidir en aspergeant d'eau
- Oxygène :
 - éviter le contact avec de l'huile
 - ne pas utiliser à la place d'air



- Hydrogène : - ne pas produire de flamme / chaleur
Augmente l'inflammabilité !!!



9. Les golden Rules

Ce sont des règles et consignes générales de sécurité applicables en tout lieu et tout temps.

Ces règles incontournables sont non négociables et à respecter impérativement !!

Leur connaissance est testée fréquemment

	Je suis en bonne condition pour prendre mon travail
	J'utilise tous moyens de protection et de prévention contre les chutes dès que c'est nécessaire, en accord avec les standards
	Je respecte les procédures de consignation / verrouillage lorsque je travaille sur un équipement
	Je respecte les procédures sur les espaces confinés avant d'y pénétrer ainsi que pendant toute la durée du travail
	Je respecte en permanence toutes les règles concernant la manutention des charges et je ne suis jamais sous une charge
	Je respecte toutes les règles de circulation
	Je laisse la priorité au rail et je reste éloigné des zones dangereuses
	Je respecte les règles sur les atmosphères à risque gaz que ce soit pour y travailler ou pour y pénétrer
	Je ne désactive pas les dispositifs de sécurité
	Je respecte toutes les règles de base H&S, les standards, la signalétique et je porte les équipements de protection individuelle adaptés

10. Ordre et propreté

Le désordre prépare l'accident !!



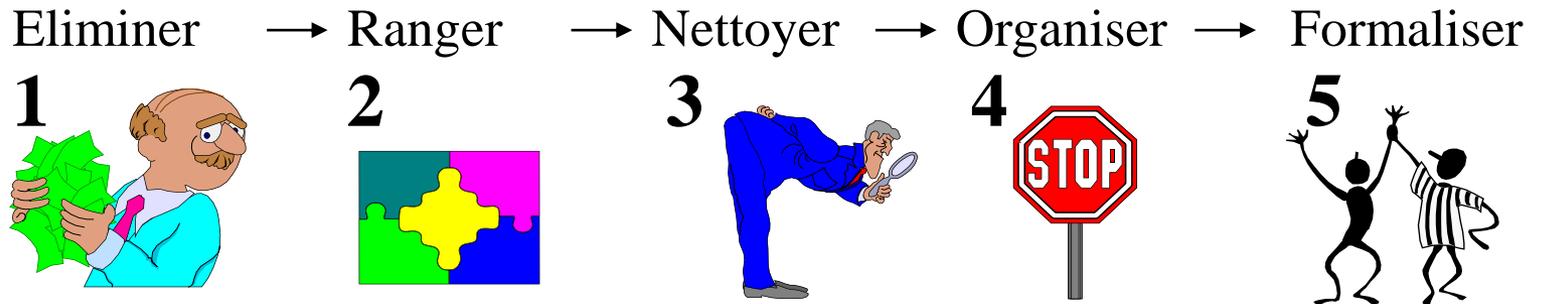
- Ne rien empiler qui pourrait s'écrouler
- Respecter les règles de stockage

- Ne pas abandonner de matériaux
- Nettoyer votre poste de travail
- Ne pas encombrer les passages



10. Ordre et propreté

LES 5 SECRETS (5S):



STOCKAGES DES BOBINES:

- Bon état du sol, des supports « V » ou des racks
- Cerclage correct des bobines
- Léger écart entre les bobines du lit inférieur
- Empilements stables